

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 64 Vœu relatif au logement et à la fidélisation des policiers.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nécessité de fidéliser les effectifs de police sur le territoire parisien et de mettre en place des mesures pour que les policiers qui exercent dans la Capitale puissent rester plus longtemps sur le même lieu d'affectation ;

Considérant que les gardiens de la paix qui s'inscrivent, dans la durée, dans un maillage territorial, au plus près des habitants, assurent un service de sécurité de proximité essentiel et contribuent à la définition d'une meilleure stratégie territoriale cohérente de prévention et de sécurité ;

Considérant que l'action de proximité est une priorité du Contrat Parisien de Sécurité, qui sera renouvelé en 2015, et que seule une occupation régulière et durable de la voie publique, par des effectifs de police fidélisés permettra de retrouver la tranquillité publique à laquelle les habitants ont droit, notamment en Zone de Sécurité Prioritaire ;

Considérant l'existence de conventions passées entre des Fondations et la Préfecture de police pour reloger des gardiens de la paix, telles que celle passée avec la Fondation Lebaudy ;

Considérant que, au titre d'anciennes conventions de réservations ou des dispositions de l'article R 441-5 du Code de la construction et de l'habitation, le Préfet du Département détient 30 % au plus des logements conventionnés à l'aide personnalisée au logement constituant le patrimoine d'un organisme de logement social ; 5 % étant destinés plus particulièrement aux personnels civils et militaires de l'Etat ;

En réponse au vœu déposé par M. Frédéric PECHENARD, M. Philippe GOUJON, Mme Déborah PAWLIK, M. Jean-Jacques GIANNESINI et les élus du groupe UMP ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- passe des conventions tri-partites avec la Préfecture de police et des acteurs du logement intermédiaire pour loger les policiers.
- demande à l'Etat de mettre à disposition une partie de son contingent dit "fonctionnaires" pour loger les policiers.
- contribue à une meilleure fidélisation des gardiens de la paix en menant des actions telles que la systématisation dans tous les arrondissements d'une cérémonie d'accueil des nouveaux gardiens de la paix.